

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds alternatif d'occasions énergétiques Portland	1er avril 2020	Ontario
Fonds mondial d'obligations totales Franklin	25 mars 2020	Ontario
Hydro One Inc.	1 ^{er} avril 2020	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Desjardins Marché monétaire (parts de catégories A, I, C, F et D)	3 avril 2020	Québec
Fonds Desjardins Revenu court terme (parts de catégories A, I, C, F et D)		- Colombie-Britannique
Fonds Desjardins Obligations canadiennes (parts de catégories A, I, C, F et D)		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations canadiennes (parts de catégories A, I, C, F et D)		- Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Fonds Desjardins Obligations opportunités (parts de catégories A, I, C, F et D)		- Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global (<i>auparavant Fonds Desjardins Obligations mondiales indexées à l'inflation</i>) (parts de catégories A, I, C, F et D)		
Fonds Desjardins Obligations mondiales (<i>auparavant Fonds Desjardins Ibrix Obligations mondiales</i>) (parts de catégorie I)		
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations environnementales (parts de catégories A, I, C, F et D)		
Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés (parts de catégories A, I, C, F et D)		
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales (parts de catégorie I)		
Fonds Desjardins Revenu à taux variable (parts de catégories A, I, C, F et D)		
Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique (parts de catégories A, I, C, F et D)		
Fonds Desjardins Actions privilégiées canadiennes (parts de catégories A, I, C, F et D)		
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé (parts de catégorie I)		
Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents (parts de catégories A, I, C, F et D)		
Fonds Desjardins Équilibré tactique (parts de catégories A, I, C, F et D)		
Fonds Desjardins Équilibré Québec (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)		
Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique (parts de catégories A, T6, I, C, R6, F, S6)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

et D)

Fonds Desjardins Revenu de dividendes
(parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)

Fonds Desjardins Croissance de dividendes
(parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)

Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu
(parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)

Fonds Desjardins Actions canadiennes
(parts de catégories A, I, C, F et D)

Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur
(parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)

Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes
(parts de catégories A, I, C, F et D)

Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation
(parts de catégories A, I, C, F et D)

Fonds Desjardins Actions américaines valeur
(parts de catégories A, I, C, F et D)

Fonds Desjardins Actions américaines croissance
(parts de catégories A, I, C, F et D)

Fonds Desjardins Actions américaines croissance – Devises neutres
(parts de catégories A, I, C, F et D)

Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines
(parts de catégories A, I, C, F et D)

Fonds Desjardins Actions outre-mer
(parts de catégories A, I, C, F et D)

Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance
(parts de catégories A, I, C, F et D)

Fonds Desjardins SociéTerre Actions internationales
(parts de catégories A, I, C, F et D)

Fonds Desjardins Mondial de dividendes
(parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)

Fonds Desjardins Actions mondiales

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

(parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)

Fonds Desjardins SociéTerre

Environnement

(parts de catégories A, I, C, F et D)

Fonds Desjardins SociéTerre Actions

positives

(parts de catégories A, I, C, F et D)

Fonds Desjardins Actions mondiales petite

capitalisation

(parts de catégories A, I, C, F et D)

Fonds Desjardins SociéTerre Technologies

propres

(parts de catégories A, I, C, F et D)

Fonds Desjardins Marchés émergents à

faible volatilité (*auparavant Fonds*

Desjardins IBrix Marchés émergents à

faible volatilité)

(parts de catégories A, I, C, F et D)

Fonds Desjardins Marchés émergents

(parts de catégories A, I, C, F et D)

Fonds Desjardins Opportunités des

marchés émergents

(parts de catégories A, I, C, F et D)

Fonds Desjardins SociéTerre Actions des

marchés émergents

(parts de catégories A, I, C, F et D)

Fonds Desjardins Infrastructures mondiales

(parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)

Portefeuille Diapason Revenu prudent

(parts de catégories A, T4, I, C, R4, F, S4

et D)

Portefeuille Diapason Revenu conservateur

(parts de catégories A, T4, I, C, R4, F, S4

et D)

Portefeuille Diapason Revenu modéré

(parts de catégories A, T5, I, C, R5, F, S5

et D)

Portefeuille Diapason Revenu diversifié

(parts de catégories A, T6, I, C, R6, F, S6

et D)

Portefeuille Diapason Croissance modéré

(parts de catégories A, I, C, F et D)

Portefeuille Diapason Croissance diversifié

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

(parts de catégories A, I, C, F et D)

Portefeuille Diapason Croissance équilibré

(parts de catégories A, I, C, F et D)

Portefeuille Diapason Croissance ambitieux

(parts de catégories A, I, C, F et D)

Portefeuille Diapason Croissance maximum

(parts de catégories A, I, C, F et D)

Portefeuille Diapason Croissance 100 % actions

(parts de catégories A, I, C, F et D)

Portefeuille SociéTerre Conservateur

(parts de catégories A, T4, I, C, R4, F, S4, Z4 et D)

Portefeuille SociéTerre Modéré

(parts de catégories A, T4, I, C, R4, F et S4)

Portefeuille SociéTerre Équilibré

(parts de catégories A, T5, I, C, R5, F, S5, Z5 et D)

Portefeuille SociéTerre Croissance

(parts de catégories A, T5, I, C, R5, F, S5 et D)

Portefeuille SociéTerre Croissance maximale

(parts de catégories A, T6, I, C, R6, F, S6 et D)

Portefeuille SociéTerre 100 % actions

(parts de catégories A, I, C et F)

Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité

(parts de catégories A, T4, T6, I, C, R4, R6, F, S4, S6, O, P4, P6 et D)

Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité

(parts de catégories A, T4, T6, I, C, R4, R6, F, S4, S6, O, P4, P6 et D)

Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité

(parts de catégories A, T5, T7, I, C, R5, R7, F, S5, S7, O, P5, P7 et D)

Portefeuille Chorus II Croissance

(parts de catégories A, T5, T7, I, C, R5, R7,

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
F, S5, S7, O, P5, P7 et D) Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux (parts de catégories A, T6, T8, I, C, R6, R8, F, S6, S8, O, P6, P8 et D) Portefeuille Chorus II Croissance maximale (parts de catégories A, T6, T8, I, C, R6, R8, F, S6, S8, O, P6, P8 et D) Portefeuille Chorus II Croissance 100 % actions (parts de catégories A, I, C, F et O) Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe (parts de catégories I, C et F) Portefeuille FNB Avisé Conservateur (parts de catégories I, C et F) Portefeuille FNB Avisé Équilibré (parts de catégories I, C et F) Portefeuille FNB Avisé Croissance (parts de catégories I, C et F) Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale (parts de catégories I, C et F) Portefeuille FNB Avisé 100 % actions (parts de catégories I, C et F)		
FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE PEMBROKE <i>(antérieurement, Le Fonds Marché Monétaire GBC)</i> FONDS D'OBLIGATIONS CANADIEN PEMBROKE (parts de catégorie A) <i>(antérieurement, Le Fonds d'Obligations Canadien GBC)</i> FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS PEMBROKE <i>(antérieurement, Le Fonds d'Obligations de Sociétés GBC)</i> FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU PEMBROKE <i>(antérieurement, Le Fonds de Croissance et de Revenu GBC)</i> FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL PEMBROKE <i>(antérieurement, Le Fonds Équilibré Mondial GBC)</i>	3 avril 2020	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN PEMBROKE <i>(antérieurement, Le Fonds de Croissance Canadien GBC)</i>		
FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAIN PEMBROKE INC. <i>(antérieurement, Le Fonds de Croissance Américain GBC Inc.)</i>		
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL PEMBROKE (parts de catégorie A) <i>(antérieurement, Le Fonds de Croissance International GBC)</i>		
FONDS CONCENTRÉ PEMBROKE (parts de catégorie A et F)		
Algonquin Power & Utilities Corp.	3 avril 2020	Ontario
FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	1 ^{er} avril 2020	Ontario
FNB indiciel multifactoriel américain à grande capitalisation Manuvie		
FNB indiciel multifactoriel américain à moyenne capitalisation Manuvie		
FNB indiciel multifactoriel international des marchés développés Manuvie		
Le fonds Bitcoin	1 ^{er} avril 2020	Ontario
Portefeuille de revenu d'actions structuré Purpose II	3 avril 2020	Ontario
Tetra Bio-Pharma Inc.	1 ^{er} avril 2020	Ontario
TransAlta Corporation	2 avril 2020	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces

derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Desjardins SociétéTerre Diversité (parts de catégories A, I, C, F et D)	3 avril 2020	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces	7 avril 2020	Ontario
FNB indiciel multifactoriel canadien à petite et moyenne capitalisation Manuvie	2 avril 2020	Ontario
FNB indiciel multifactoriel américain à petite capitalisation Manuvie		
FNB indiciel multifactoriel des marchés émergents Manuvie		
Fonds alternatif nord-américain Portland	1 ^{er} avril 2020	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
-------------------	--------------------	---

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
AltaGas Canada Inc.	2020-04-03	2018-11-14
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-04-02	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-04-02	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-04-02	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-04-02	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-04-03	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-04-07	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-04-07	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-04-07	2019-11-05
Banque de Montréal	2020-04-01	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-04-03	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-04-03	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-04-06	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-04-06	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-04-06	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-04-06	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-04-06	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-04-06	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-04-06	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-04-06	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-04-06	2018-06-01

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2020-04-06	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-04-06	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-04-07	2018-06-01
Banque Nationale du Canada	2020-03-31	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-03-31	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-03-31	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-04-02	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-04-02	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-04-06	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-04-06	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-04-07	2018-07-03
Banque Royale du Canada	2020-03-25	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-03-25	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-03-26	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-03-31	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-03-31	2020-02-27
Brookfield Infrastructure Finance Limited	2020-04-03	2018-11-23
Brookfield Infrastructure Finance Limited	2020-04-03	2018-11-23
Brookfield Infrastructure Finance LLC	2020-04-03	2018-11-23
Brookfield Infrastructure Finance LLC	2020-04-03	2018-11-23
Brookfield Infrastructure Finance Pty Ltd	2020-04-03	2018-11-23
Brookfield Infrastructure Finance Pty Ltd	2020-04-03	2018-11-23
Brookfield Infrastructure Finance ULC	2020-04-03	2018-11-23
Brookfield Infrastructure Finance ULC	2020-04-03	2018-11-23
Brookfield Renewable Partners ULC	2020-04-01	2019-07-17

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Brookfield Renewable Partners ULC	2020-04-01	2019-07-17
La Banque de Nouvelle - Ecosse	2020-04-03	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Ecosse	2020-04-03	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Ecosse	2020-04-03	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Ecosse	2020-04-03	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Ecosse	2020-04-03	2020-03-11
La Banque Toronto-Dominion	2020-04-01	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-04-01	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-04-01	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-04-03	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-04-06	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-04-06	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-04-06	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-04-06	2018-06-28
Ontario Power Generation Inc.	2020-04-02	2019-03-26
Ontario Power Generation Inc.	2020-04-02	2019-03-26
Suncor Energie Inc.	2020-04-07	2018-06-08
TransCanada PipeLines Limited	2020-04-01	2019-08-09

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Earth Alive Clean Technologies inc.	2018-11-16	500 000 \$
Earth Alive Clean Technologies inc.	2019-02-22	1 000 000 \$
Group RMC Realty Limited Partnership	2019-02-27	2 760 138 \$
Les Appartements Port-Royal inc.	2019-02-01	725 000 \$
Mountain Valley MD Inc.	2019-02-21	7 707 782 \$
Mountain Valley MD Inc.	2019-03-08 au 2019-03-18	1 417 549 \$
Pulis Real Estate Trust	2019-02-22	208 992 \$
Pulis Real Estate Trust	2019-03-29	589 332 \$
Pulis Real Estate Trust	2019-04-29	850 080 \$
Pulis Real Estate Trust	2019-06-28	115 254 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Pulis Real Estate Trust	2019-08-20	506 616 \$
Pulis Real Estate Trust	2019-09-27	1 496 592 \$
Pulis Real Estate Trust	2019-11-07	325 264 \$
Pulis Real Estate Trust	2019-12-23	325 264 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-02-19 au 2019-02-26	4 417 496 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-03-04 au 2019-03-12	268 130 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-03-12 au 2019-03-15	447 474 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-03-18 au 2019-03-25	390 141 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-03-27 au 2019-04-02	625 271 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-04-16 au 2019-04-22	533 911 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-04-29 au 2019-05-03	449 344 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-04-30 au 2019-05-09	975 020 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-05-07 au 2019-05-14	3 435 760 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-05-22 au 2019-05-27	250 580 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-05-30 au 2019-06-03	2 303 188 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-06-03 au 2019-06-11	925 875 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-06-1 au 2019-06-17	623 475 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-06-17 au 2019-06-24	3 368 604 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Trez Capital Yield Trust US	2019-06-24 au 2019-06-28	1 888 308 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-07-02 au 2019-07-03	2 021 028 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-09-03 au 2019-09-06	4 040 543 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-09-09 au 2019-09-13	3 150 229 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-09-16 au 2019-09-20	981 944 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-09-23 au 2019-09-27	1 347 720 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-09-30 au 2019-10-04	5 880 789 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-10-07 au 2019-10-11	1 558 576 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-10-15 au 2019-10-18	308 289 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-10-21 au 2019-10-25	915 594 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-10-28 au 2019-11-01	421 558 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-11-04 au 2019-11-08	735 266 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-11-12 au 2019-11-15	3 116 004 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-11-18 au 2019-11-22	3 524 153 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-12-09 au 2019-12-17	4 508 684 \$
Trez Capital Yield Trust US	2019-12-17	72 039 \$
Trez Capital Yield Trust US	2020-02-12 au 2020-02-14	400 422 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Hydro One Inc.

Vu la demande présentée par Hydro One Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 30 mars 2020 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de la déclaration de la rémunération de la haute direction pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (le « document visé ») qui sera intégrée par renvoi dans le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 1^{er} avril 2020 (la « dispense demandée »)

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que le document visé soit traduit en français et que la version française du document visé soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus préalable de base définitif.

Fait le 31 mars 2020.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2020-FS-0033

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de

dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.